

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} juin 2020 à 19h00 tenue à huis clos et par conférence téléphonique. Sont présents à cette séance: le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par conférence téléphonique : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Tenue à huis clos de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Considérant que l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorise le conseil de toute municipalité à siéger à huis clos et que leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance tenue par téléconférence.

20-06-01-5314

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, la directrice générale et la greffière puissent y participer par téléconférence.

Adopté

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-06-01-5315

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h 03.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Autorisation - Tenue de la présente séance ordinaire à huis clos;
- B) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mai 2020;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mai 2020;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 mai 2020;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2020;
- E) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2020;
- 10.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2020;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Vente pour défaut de paiement des taxes - Autorisation de signature d'un acte de vente d'un immeuble acquis par monsieur Marc-André Parent ;
- 20.2 Autorisation - Service Montréal Inc. pour la location d'un système de brumisation pour les étangs;
- 20.3 Autorisation – Entente d'évaluation pour travaux majeurs – Hydro-Québec ;
- 20.4 Autorisation – Octroi de contrat pour services d'ingénierie pour les travaux de la rue Hunter ;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Approbation – Emprunt par billets au montant de 697 100 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 656-2002 et 915-2018;
- 30.2 Approbation - Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 656-2002 et 915-2018;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Approbation - Règlement No. 931-2020 abrogeant le règlement d'emprunt No 916-2018 autorisant la dépense 584 520 \$ et emprunt de 495 000 \$ pour la vidange des boues municipale;
- 40.2 Approbation - Règlement No. 932-2020 autorisant un emprunt de 750 000 \$ et une dépense 928 330 \$ pour la vidange des boues municipales;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation – Démission de madame Claudie Racine à titre de première répondante;

60 –VARIA

60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

**20-06-01-5316 Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} juin 2020 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mai 2020

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2020.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2020

Comptes à payer –Mai 2020

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière investissement au 31 mai 2020

Dépenses d'investissement – Mai 2020

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de mai 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2020

Comptes à payer –Mai 2020

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 31 mai 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Monsieur Brunette annonce que les travaux de vidange des boues du bassin no 1 de la station d'épuration débuteront cet été. Un communiqué sera transmis aux citoyens pour les informer.

- Les travaux d'infrastructure du nouveau quartier résidentiel dans le secteur ouest de la municipalité devraient débiter à la fin de l'été.
- Le gouvernement a donné son aval pour l'ouverture des jeux d'eau. Les jeux d'eaux du parc Prince-Arthur sont maintenant en opération.
- La Ville de Huntingdon a signé une entente de deux ans avec la municipalité de Saint-Anicet pour la collecte, le transport et le traitement des ordures et des matières recyclables de son territoire.
- La Ville a signé une entente avec la compagnie Complexe de santé de Huntingdon pour la construction d'un bâtiment pouvant accueillir des médecins et différents services médicaux sur la rue F.-Cleyn.
- Le maire remercie les citoyens de respecter les recommandations gouvernementales de distanciation physique et sociale dans le cadre de la pandémie.

Période de questions du public

Aucune question n'a été transmise.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 4 mai 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-06-01-5317

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 7 mai 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 7 mai 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-06-01-5318

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 7 mai 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 25 mai 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 25 mai 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-06-01-5319

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 25 mai 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Vente pour défaut de paiement des taxes - Autorisation de signature d'un acte de vente d'un immeuble acquis par monsieur Marc-André Parent

Considérant que lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales tenue le 23 mai 2019, l'immeuble suivant a été adjugé à monsieur Marc-André Parent:

- Lot 3 229 758: immeuble situé au 37 rue Lalonde;

Considérant que dans l'année de l'adjudication, l'immeuble adjugé n'a pas été racheté ou le retrait exercé et que par conséquent, monsieur Marc-André Parent en demeure propriétaire irrévocable;

Considérant que l'article 525 de la Loi sur les cités et villes stipule que tel acquéreur, sur exhibition du certificat d'adjudication, et sur preuve du paiement des taxes municipales et scolaires devenues dues dans l'intervalle à raison du même immeuble, a droit, à l'expiration du délai d'un an, à un acte de vente de la part du conseil.

20-06-01-5320

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes;

Que le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente en faveur de monsieur Marc-André Parent pour

l'immeuble situé au 37 rue Lalonde connu sous le numéro de lot 3 229 758.

Adopté

Octroi de contrat à BioService Montréal Inc. pour la location d'un système de brumisation pour les étangs

Considérant que l'entreprise BioService Montréal Inc. a présenté une offre de service pour la location d'un système de neutralisation d'odeurs par brumisation haute pression pour les étangs d'épuration de la Ville;

Considérant que la proposition consiste à une location du système pour juin et juillet 2020, soit pour une durée minimale de huit (8) semaines totalisant un montant de 7 560 \$ plus les taxes applicables.

20-06-01-5321

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à Bioservice pour une durée minimale de huit (8) semaines totalisant un montant de 7 560 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense imputable au poste 02-414-00-516 soit financée à même un transfert budgétaire du poste 02-414-00-414.

Adopté

Signature d'une entente d'évaluation pour travaux majeurs – Hydro-Québec

Considérant que la Ville a présenté à Hydro-Québec une demande de déplacement de ligne sur la rue Dalhousie dans le cadre du projet du développement résidentiel du Faubourg du Haut-Saint-Laurent;

Considérant qu'à cet effet, une entente d'évaluation pour travaux majeurs visant à fournir une estimation préliminaire du coût des travaux et la contribution de la municipalité doit être signée entre la Ville de Huntingdon et Hydro-Québec;

Considérant que le coût estimé des travaux établi en fonction des informations fournies s'élève à 82 885.41 \$ plus les taxes applicables et que le montant payable par la Ville de Huntingdon est de 41 442.70\$ plus les taxes applicables, l'autre partie étant assumée par Hydro-Québec dans le cadre de son service de base.

20-06-01-5322

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le maire, André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert à signer l'entente d'évaluation pour travaux majeurs d'Hydro-Québec.

Que la dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 929-2020.

Adopté

Octroi de contrat pour services d'ingénierie relatif aux travaux de réfection de la rue Hunter

Considérant que la Ville désire procéder à des travaux de réfection des infrastructures de la rue Hunter entre les rues Bouchette et Parent;

Considérant que le projet prévoit le remplacement de la conduite d'aqueduc existante, le remplacement de la conduite d'égout sanitaire entre Lake et Parent, l'ajout d'un réseau pluvial, la construction d'un émissaire vers la rivière sur la rue Lake ainsi que la réfection complète de la chaussée et des trottoirs;

Considérant l'offre de service présenté par la firme d'ingénierie Shellex Groupe Conseil pour les services suivants :

- Présentation au conseil municipal
- Demande d'autorisation environnementale ;
- Plans et devis définitifs ;
- Estimation de coûts ;
- Plans et devis pour construction ;
- Analyse des soumissions et recommandations ;
- Surveillance des travaux incluant gestion contractuelle.

20-06-01-5323

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de services d'ingénierie à la firme Shellex Groupe conseil pour un montant de 90 155 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Emprunt par billets au montant de 697 100 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 656-2002 et 915-2018

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Huntingdon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 697 100 \$ qui sera réalisé le 9 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
656-2002	67 100 \$
915-2018	630 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 915-2018, la Ville de Huntingdon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Considérant que la Ville de Huntingdon avait le 27 janvier 2020, un emprunt au montant de 387 700 \$, sur un emprunt original de 525 200 \$, concernant le financement du règlement numéro 656-2002 ;

Considérant que, en date du 27 janvier 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

Considérant que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 9 juin 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 656-2002.

20-06-01-5324

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	38 400 \$	
2022.	39 200 \$	
2023.	40 100 \$	
2024.	40 900 \$	
2025.	41 800 \$	(à payer en 2025)
2025.	496 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 915-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 9 juin 2020, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 656-2002, soit prolongé de 4 mois et 13 jours.

Adopté

Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 656-2002 et 915-2018

Considérant que la Ville de Huntingdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Services d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 juin 2020, au montant de 697 100 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

38 400 \$	1,20000 %	2021
39 200 \$	1,30000 %	2022
40 100 \$	1,45000 %	2023
40 900 \$	1,60000 %	2024
538 500 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,39500 Coût réel : 2,04932 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

38 400 \$	2,12000 %	2021
39 200 \$	2,12000 %	2022
40 100 \$	2,12000 %	2023
40 900 \$	2,12000 %	2024
538 500 \$	2,12000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,12000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

38 400 \$	2,17000 %	2021
39 200 \$	2,17000 %	2022
40 100 \$	2,17000 %	2023
40 900 \$	2,17000 %	2024
538 500 \$	2,17000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,17000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

20-06-01-5325

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Ville de Huntingdon accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 juin 2020 au montant 697 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 656-2002 et 915-2018. Ces billets sont émis au prix de 98,39500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans.**

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du Règlement 931-2020 abrogeant le règlement d'emprunt No 916-2018 ayant pour objet de décréter un emprunt de 495 000 \$ et une dépense de 584 520 \$ pour la vidange des boues municipales

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par monsieur Maurice Brossoit lors de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le 25 mai 2020;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

20-06-01-5326

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le Règlement 931-2020 abrogeant le règlement d'emprunt No 916-2018 ayant pour objet de décréter un emprunt de 495 000 \$ et une dépense de 584 520 \$ pour la vidange des boues municipales.

Adopté

Adoption du Règlement 932-2020 décrétant une dépense de 928 330 \$ et un emprunt de 750 000 \$ pour la vidange des boues municipales

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par monsieur André Brunette lors de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le 25 mai 2020;

Considérant que l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes stipule qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsque celui-ci a pour objet la réalisation de certains types de travaux dont ceux relatifs au traitement des eaux usées ou qui sont nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement tel que les obligations stipulées à l'article 12 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ c Q-2 r3;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les

membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

20-06-01-5327

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le Règlement 932-2020 décrétant une dépense de 928 330 \$ et un emprunt de 750 000 \$ pour la vidange des boues municipales.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Démission de madame Claudie Racine au poste de première répondante au Service de la Sécurité incendie

Considérant que le 27 mai 2020, Mme Claudie Racine a démissionné de son poste de première répondante au Service de la sécurité incendie.

20-06-01-5328

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon prend acte de la démission de madame Claudie Racine, et ce, à compter du 27 mai 2020.

De remercier madame Claudie Racine pour les services rendus dans le cadre de ses fonctions de première répondante ainsi que pour son implication et dévouement au sein de la communauté.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Monsieur Denis St-Cyr : Il mentionne qu'il y a une personne d'attitrée pour surveiller les déplacements de la clientèle dans les immeubles de l'Office municipal d'habitation durant la pandémie.

Un appel d'offres est lancé pour des travaux de réparation de l'édifice famille de l'OMH sur le chemin Fairview.

Madame Andrea Geary : Elle remercie les employés qui ont travaillé aux dossiers de la vidange des boues municipales.

Elle a participé à une rencontre du comité consultatif d'urbanisme par téléconférence.

Monsieur Florent Ricard : Il remercie le maire pour le communiqué d'informations qu'il a transmis aux citoyens en rapport à la vidange des boues municipales qui sera faite cet été.

M. Rémi Robidoux : Il remercie tous les employés qui ont travaillé au dossier de la vidange des boues municipales. Ce fut très difficile et ardu d'obtenir le certificat d'autorisation du ministère.

Il a présidé la rencontre du comité consultatif d'urbanisme. Celui-ci présentait un dossier de dérogations mineures qui fut accepté à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier de l'aréna de Huntingdon, monsieur Greg Renaud, a débuté dans ses nouvelles fonctions.

M. André Brunette : Il remercie les employés de la Ville qui ont travaillé dans le dossier de la vidange des boues municipales. Il y a eu beaucoup de travaux et de réunions de travail pour réussir à obtenir l'autorisation du ministère de l'Environnement d'épandre une telle quantité de boues municipales sur des terres agricoles de la région. Ce fut très désagréable d'entendre et de lire des commentaires négatifs sur les réseaux sociaux alors que le personnel travaillait sans relâche. Malgré tous les commentaires injustes et malveillants, l'équipe municipale a persisté dans sa décision de valoriser les boues municipales au lieu de simplement les enfouir.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-06-01-5329

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 48

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière